

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Objet : Demande d'accès 200791933 - Courriel réponse
Date : 2 juin 2022 15:10:00
Pièces jointes : [Avis de recours.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[A- Art. 48 2020.pdf](#)
[Documents biffé.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 mars dernier, concernant le 70, rue Lake, Huntingdon.

Les documents visés par votre demande sont accessibles.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que d'autres renseignements ont été masqués en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) car ils relèvent de la ville d'Huntingdon. Nous vous référons donc à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

HUNTINGDON (VILLE)
Denyse Jeanneau - Greffière
23, rue King
Huntingdon (QC) J0S 1H0
Tél. : 450 264-5389 #224 -Télec. : 450 264-6826
greffe@villehuntingdon.com

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607

Télécopieur 450) 928-7755

www.environnement.gouv.qc.ca



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune

Direction régionale de la Montérégie - Environnement



Valleyfield, le 23 mai 1995

Monsieur Jacques Perreault
Municipalité de la Ville de Huntingdon
16, rue Prince
Huntingdon (Québec)
J0S 1H0

N/Réf. : 7610-16-01-0512800

Objet : Les Équipements Colpron Inc au 70 rue Lake à Huntingdon

Monsieur

Afin de donner suite au dossier cité en rubrique, une inspection a été effectuée le 11 avril 1995 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale.

Cette inspection ne nous a pas permis de constater d'infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement et/ou à un règlement s'y rattachant.

En conséquence nous ne pouvons intervenir davantage dans le présent dossier.

Pour toute information complémentaire vous pouvez communiquer avec monsieur Ronald Robillard au [514] 370-3085.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional adjoint - Environnement,

SERGE LÉVESQUE



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0512700

DATE DE RÉDACTION : 95-05-17

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 95-04-11

HEURE : - Arrivée : 13h10
- Départ : 13h40

. INSPECTEUR : Michel Paquin, tech.

. ACCOMPAGNÉ DE : Nil

. LIEU INSPECTÉ

Les Équipements Colpron Inc
70, rue Lake
Huntingdon (Québec)

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Les Équipements Colpron Inc
5, chemin de la Beauce
Sainte-Martine (Québec)
J0S 1V0

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontré "Non"

NOM / ADRESSE

PERREAULT, Jacques
Inspecteur municipale
Huntingdon

TÉLÉPHONE

(514) 264-5389

. PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

art. 53-54

. PIÈCES ANNEXÉES : Nil

. BUT :

Vérifier les allégations contenues dans la plainte de monsieur Perreault.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0512700

DATE DE RÉDACTION : 95-05-17

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

art. 53-54 rencontré sur les lieux m'explique que l'huile qui avait été constaté sur leur terrain par l'inspecteur municipale provenaient du fossé qui longe la voie ferré.

Lors de la fonte des neiges le fossé en question aurait débordé et l'eau se serait dirigé dans un égout pluvial situé de l'autre coté du terrain de l'entreprise. Cet eau aurait entraîné avec elle des hydrocarbures qui ont souillés le sol.

Suite à la visite de l'inspecteur municipal, art. 53-54 a fait récupérer les sols contaminés et les a fait entreposé dans des barils à l'intérieur de l'un des bâtiments.

J'ai lors de cette inspection constaté qu'il y avait effectivement des barils contenant du sol dans l'un des bâtiments. Ces barils étaient pour la plupart fermée. Après avoir ouvert quelques uns de ces barils je n'ai pu constater aucune odeur fortes d'hydrocarbures.

art. 53-54 m'informe qu'une firme doit passer prochainement pour récupérer lesdits barils.

Dans un deuxième temps j'ai vérifier l'entreposage des huiles usées et j'ai constaté qu'un réservoir d'environ 1000 litres en acier peint était utilisé à cette fin. Le réservoir est entreposé près d'un second identique pour l'entreposage des huile à chauffage; ils sont situé sur une base de ciment près des aires de circulation. J'ai donc fortement conseillé à art. 53-54 d'aménager sous ces réservoir une cuvette de rétention pour prévenir les fuites et pour protégé ces réservoir contre un éventuel bris qui pourrait être causé par le va et vient des véhicules.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-16-01-0512700

DATE DE RÉDACTION : 95-05-17

3. CONCLUSION


Aucune infraction ne fut constaté lors de cette inspection.

4. RECOMMANDATIONS

Informé le plaignant des démarches effectuées.

5. VÉRIFICATION


. RÉDIGÉ PAR :


Michel Paquin, tech.

DATE :

95-05-17
AA MM JJ

. VÉRIFIÉ PAR :


Ronald Robillard,
chef de division.

DATE :

95-05-22
AA MM JJ

.COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

applique la recommandation

MATRICULE: 1143260702

NOM: LES ÉQUIPEMENTS COLPRON INC.

IMMATRICULATION :	1995-03-06			
FORMATION :	1982-12-23	CONSTITUTI		
LOCALITÉ :	QUÉBEC			
DERN DÉCL ANNL :			DEMANDE DISS/LIQ EN COURS:	NON
MAJ ÉTAT INFO :	1995-03-06		TRANCHE EMPLOYÉS:	ENTRE 11 ET 25
CESSATION PREVUE:		CONTINUAT:	TRANSFORM :	
STATUT IMMATR :	IM	IMMATRICULÉ	DATE STAT.:	1995-03-06
FORME JURDQ :	CIE	COMPAGNIE	RÉSULTANTE:	
ADRESSE DOMICILE:	5, CH DE LA BEAUCE SAINTÉ-MARTINE QC		CODE POSTL:	JOS 1V0

REG. CONSTITUTIF: 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A

REG. COURANT : 024 LOI SUR LES COMPAGNIES PARTIE 1A
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

5711 EXPLOITATION D'UN COMMERCE DE MACHINERIE ET DE PIÈCES AGRICOLES

I1011 PRESSER UNE CLÉ DE FONCTION

ADR-POST(PF18)	AUTR-NOMS(PF15)	DÉN-SOC(PF19)	ÉTABL(PF14)	MICROFILM(PF16)
PERSN-LIÉES(PF17)	REL-ASSJT(PF20)	TX-PRÉC(PF3)	ANN-TX(PF6)	QUITTER(EFFACE)

MATRICULE: 1143260702

NOM: LES ÉQUIPEMENTS COLPRON INC.

----- PERSONNES LIÉES -----

PERSONNES MANQUANTES: NON
NOM ET ADRESSE

DULUDE, RICHARD
39, RANG SAINT-CHARLES
MERCIER QC

LAMARCHE, GUY
71, MARLEAU
MERCIER QC

COLPRON, DENIS
245, SAINT-PIERRE
SAINT-CONSTANT QC

C.POST.	DÉTAIL PERSONNE
JOL 1X0	ADMINISTRATEUR ADMINISTRATEUR DEUXIÈME ACTIONNAIRE
G6R 1Z7	ADMINISTRATEUR PRÉSIDENT PREMIER ACTIONNAIRE
JOL 1X0	ADMINISTRATEUR SECRÉTAIRE TROISIÈME ACTIONNAIRE

1014 EFFECTUER UNE SÉLECTION ET/OU PRESSER UNE CLÉ DE FONCTION
ÉN-SOC(ENTRÉE) PG-PRÉC(PF7) PG-SUIV(PF8) TX-PRÉC(PF3) ANN-TX(PF6)
JITTER(EFFACE) AIDE-CLÉS(PF12)

MATRICULE: 1143260702

NOM: LES ÉQUIPEMENTS COLPRON INC.

----- PERSONNES LIÉES -----

PERSONNES MANQUANTES: NON
NOM ET ADRESSE

DAOUST, RÉNALD
37, RANG TOUCHETTE
SAINT-PAUL-DE-CHATEAUGUAY QC

C.POST.	DÉTAIL PERSONNE
JOS 1V0	ADMINISTRATEUR VICE-PRÉSIDENT



COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE

Nom de l'interlocuteur: Jacques Perreault

Nom de la compagnie: Municipalité de Huntingdon
Les Équipements Colpron Inc

Numéro de téléphone: 264-5389

Date de l'appel: 95/03/29

Heure de l'appel: 14h00

Dossier: 7610-16-01-0512700

Compte rendu de l'appel:

J'ai contacté M. Perreault pour connaître l'adresse physique de l'entreprise (70, rue Lake). Cette entreprise existe depuis plus de cinq ans et elle œuvre dans la vente et l'entretien d'équipement agricole. M. Perreault a constaté la présence d'huile lors d'une inspection des ouvertures du système d'égout municipal. L'huile découverte provenait des barils qui se trouve derrière un entrepôt de commerce.

